



2019-05-070-DR/CP

nomenclature: 1.1.9



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 MAI 2019

#### OBJET : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN,  
n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN,  
n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



**2019-05-070-DR/CP - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

En application de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités versent des prestations dues aux agents (traitement, et/ ou frais médicaux) en cas de maladie, maternité et adoption, accident décès, paternité.

Afin de couvrir ces dépenses, ainsi que celle du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports Boucau Tarnos, il est proposé de créer un groupement de commandes pour le lancement et la passation d'un marché d'assurance pour ces risques.

La durée du groupement de commande correspond à la durée du marché de 1 an, du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible tacitement trois fois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les Article L2113-1, L2113-6, L2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupements de commandes

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché d'assurance des risques statutaires .

**DELIBERE**

**DECIDE** de procéder à la constitution d'un groupement de commandes pour l'assurance des risques statutaires de la ville de Tarnos et du Syndicat Intercommunal pour le Parc des Sports Boucau Tarnos

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

**PRECISE** que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement,

**PRECISE** que les dépenses résultant de ce marché seront inscrites aux budgets de la Commune

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 22 mai 2019

Le Maire

